

# Égliseneuve d'Entraigues

Bulletin municipal n°35

Meilleurs vœux 2026



Egliseneuve d'Entraigues



Communauté de communes du Sancy



# Informations pratiques

## URGENCES

Pompiers : 18 ou 112 (pour l'Europe)  
Samu : 15  
Gendarmerie : 17  
Centre anti-poisons : 04 73 26 09 09  
EDF : dépannage sécurité : 0910 333 063  
Enfance maltraitée : 119  
SOS Amitié : 04 73 37 37 37  
Vol carte bleue : 04 54 42 12 12

## MAIRIE

Tél. : 04 73 71 90 13  
Bureau ouvert au public  
Lundi : 9h-12 h - 14h-16 h  
Mardi : 9h-12h  
Mercredi : 9h-12h - 14h-16 h  
Jeudi : 9h-12h  
Vendredi : 9h-12 h - 14h-16 h

## Permanences des élus :

Lundi, mardi et vendredi 10h - 11h30 : Eliane Goy  
Mercredi : 11h - 12 h Lucien Andraud  
Jeudi : Didier Cardenoux  
Samedi : 11h - 12h M. Le Maire ou ses adjoints  
sur rendez-vous

## ÉCOLE : 04 73 71 95 77

Cantine scolaire : 04 73 71 35 43

## ADMR ABRI Cézallier-Sancy : 04 73 81 26 61

**Député :** Nicolas Bonnet  
[nicolas.bonnet@assemblée-nationale.fr](mailto:nicolas.bonnet@assemblée-nationale.fr)

## Sous-Prefète :

Hélène Hargitai : 04 73 89 07 76

## Conseiller Départemental :

Lionel GAY : 06 50 51 55 77

## Communauté de Communes du Sancy

6 avenue du Général Leclerc  
63240 Le Mont-Dore -  
Tél. : 04 73 65 24 48

## Cabinet Vétérinaire :

VET'AU SANCY : 04 73 71 94 67  
3 impasse des Cantonnières

**Déchetterie de Besse RD 978 Chiloza :** lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H  
Mardi de 8 H à 12 H et de 14 H à 17 H. Fermé le jeudi. 04 73 79 53 16

**Ramassage des objets encombrants :** le 1er mardi de chaque mois sur inscription en mairie

**Ligne régulière des Autocars André LR 108** (04 71 78 00 49) : lundi, mercredi, vendredi  
Départ Égliseneuve d'Entraigues 10:00 Arrivée Clermont-Fd : Gare SNCF 11:20—Gare Routière 11:30  
Départ Clermont-Fd Gare Routière 16:45, Gare SNCF 17:00—Arrivée Égliseneuve 18:14

(Lundi et mercredi). Plus de renseignements : [laregionvoustransporte.fr](http://laregionvoustransporte.fr)

Gare Routière 18:15—Gare SNCF 18:30, Arrivée Égliseneuve 19:45 (Vendredi)

## SERVICES DE PROXIMITÉ :

**Cabinet médical des Hauts Plateaux d'Égliseneuve**  
3 route d St Genés  
04 73 79 50 68  
Fanny TESTARD lundi de 9h à 18h  
Marina TOURNADRE un mercredi sur deux de 8h à 12h  
Thibaut FABRY jeudi de 9h à 12h  
ou sur rendez-vous  
Sophie ROBINNE (homéopathe) : 07 64 08 88 63

**Cabinet d'ostéopathie** (Besse) : 04 73 89 68 78  
Clément Chaput  
Pascal Ferrand  
Marion Planeix  
Pierre Saint Denis

**Kinésithérapeutes :**  
Cécile Jaffré : 06 71 43 65 73 (Egliseneuve)  
Clotilde Bahin : 04 73 84 17 84 (Besse)  
Camille Capdupuy : 04 73 84 17 84 (Besse)  
Mathieu Castellarin : 04 73 79 51 45 (Besse)

**Dentistes (Besse) :**  
Didier Cardenoux : 04 73 79 50 67  
Sophie Brionnet : 04 73 79 58 09  
Louise Brionnet : 04 73 79 58 09  
Fanny Jarsaillon : 04 73 79 58 09

**Pharmacie :** Claire Beghein : 04 73 71 91 37  
7 route de Condat

**Infirmiers :**  
Hélène Phelut : 06 32 14 02 49 (Égliseneuve)  
SSIAD Besse : 04 73 79 52 82  
SSIAD Condat : 04 71 78 40 00

**LA POSTE**  
Centre Bourg  
63850 EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES  
Ouverture :  
de mardi à samedi de 9h à 12h  
heure de levée du courrier/chrono/colis  
mardi, mercredi ,jeudi, vendredi , mercredi : 12h  
samedi 10h45 – fermé le lundi

## **Le mot du Maire**



*Cette nouvelle année nous donne l'occasion de nous retrouver une dernière fois à travers notre journal communal. Vous y trouverez le bilan d'activité de ces derniers mois.*

*Nous verrons cette année le renouvellement du Conseil municipal et une nouvelle équipe se mettra en place.*

*Depuis deux mandats, nous avons veillé aux intérêts de la commune en soutenant la présence des services, des commerces, de l'école qui font la richesse de notre village. Nous avons investi dans l'entretien des réseaux de voirie, d'eau et d'assainissement et la rénovation des bâtiments communaux. Nous avons essayé de développer l'urbanisme dans un contexte difficile et aidé les associations.*

*Nous sommes satisfaits de nos succès même si tout n'a pas pu être réalisé tant les limites en personnel et en moyens financiers sont vite atteintes.*

*La fonction de maire nécessite beaucoup de disponibilité et de dynamisme. Après douze ans de fonction je pense qu'un nouvel élan et de nouvelles idées seraient profitables à notre commune.*

*Aussi je ne souhaite pas me représenter pour un troisième mandat.*

*Je remercie vivement mes adjoints et les conseillers municipaux pour leur travail et leur aide précieuse au long de ces années ; merci aux personnels communaux pour leur implication quotidienne au service de notre village, aux associations pour leur vitalité et merci à vous tous d'avoir cultivé cet esprit de convivialité qui fait le bon vivre à Egliseneuve.*

*Au nom du Conseil municipal, je vous souhaite une très belle année 2026 pleine de projets et de réussite.*

*Bien chaleureusement,*

*Didier CARDENOUX*

# La vie communale

## Extraits du procès-verbal du Conseil Municipal - 3 juin 2025

### Objet : ADHÉSION À L'ASSOCIATION TERRES ROMANES D'AUVERGNE (DEL\_2025\_46)

Pour : 11

Monsieur le Maire présente un courrier relatif à une proposition d'adhésion à l'association Terres Romanes d'Auvergne. Il explique que l'association propose aux communes adhérentes la mise en valeur du patrimoine roman, de coordonner des actions sur les différents sites romans, de mettre à disposition son service d'ingénierie administrative.

La cotisation facturée aux communes membres s'élève à 0,45€ par habitant.

Monsieur le Maire propose l'adhésion de la commune d'Egliseneuve d'Entraigues à compter de l'année 2025.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**ACCEPTE** l'adhésion de la commune d'Egliseneuve d'Entraigues à l'association Terres Romanes d'Auvergne à compter de l'année 2025.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette adhésion ainsi qu'à procéder au mandatement de la cotisation annuelle.

**DIT** que les crédits afférents sont inscrits au budget.

### Objet : DEVIS POUR LES FINITIONS DES APPARTEMENTS DE LA MAIRIE (DEL\_2025\_47)

Pour : 11

Monsieur le Maire présente les devis relatifs aux finitions des travaux des appartements de la mairie.

Il rappelle que l'entreprise ALBESSARD CHASSAGNAT n'avait pas terminé les prestations engagées pour les deux appartements situés au-dessus de la mairie, il a alors été nécessaire de faire appel à une entreprise disponible afin de les mettre en location dans les meilleurs délais.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis suivants, proposés par l'entreprise RCJ de Montaigut-le-Blanc :

- Appartement rose : 1583€
- Appartement vert : 687€

**DIT** que les crédits afférents sont inscrits au budget.

### Objet : TRAVAUX DE L'APPARTEMENT DE LA CASERNE (DEL\_2025\_48)

Pour : 11

Monsieur le Maire suggère de faire rafraîchir ce logement afin de le remettre en location pour l'hiver et présente des devis relatifs aux travaux à y réaliser.

#### Entreprise RCJ de Montaigut-le-Blanc :

Peinture complète de l'appartement : 6725 Euros Net

Rénovation des sols : 2080 Euros Net

**PERRON Electricité de Saint Donat :** 4205,83 euros HT soit 4626,41euros TTC

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis afférents à la rénovation de cet appartement.

**DIT** que les crédits afférents sont inscrits au budget.

### Objet : REMPLACEMENT DES MENUISERIES DU GÎTE DES RIVAUX (DEL\_2025\_49)

Pour : 10

Abstention : 1

Monsieur le Maire présente plusieurs devis relatifs au remplacement des portes et fenêtres du gîte des Rivaux.

**GATINIOL de La Bourboule :** Rénovation en bois exotique d'Afrique sur les dormants en bois existants :

30 085,45€ HT SOIT 31 740,15€ TTC

**MOREL Arnaud de Saint-Genès-Champespe :**

Remplacement des menuiseries pvc chêne doré : 23 940 euros HT SOIT 28 728 euros TTC.

Remplacement des menuiseries bois finition peinture marron : 27870 euros HT SOIT 30657 euros TTC.

Remplacement des menuiseries bois finition peinture marron : 26670 euros HT SOIT 32004 euros TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**DÉCIDE** d'attendre les prescriptions de la DDT de Clermont - Ferrand avant de se prononcer sur le choix du matériau à retenir pour le remplacement des menuiseries du gîte des Rivaux.

#### **Objet : CONTRAT CAMPING-CAR PARK (DEL\_2025\_50)**

Monsieur le Maire explique qu'en raison d'une panne d'écran sur la borne de paiement, les touristes itinérants ne peuvent régler leur séjour à l'aire de camping-car actuelle.

Après s'être renseigné auprès d'autres collectivités alentour, il a contacté la société CAMPING-CAR PARK de Pornic afin d'obtenir une proposition de contrat.

CAMPING-CAR PARK 44210 PORNIC : 41 582 euros HT SOIT 49902 euros TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aménagement de cette aire de stationnement.

**DÉCIDE** de solliciter des subventions auprès de la Communauté de Communes du Massif du Sancy, etc...

#### **Objet : RÉVISION DES TARIFS POUR DIVERS TRAVAUX "EAU -ASSAINISSEMENT" (DEL\_2025\_51)**

Monsieur le Maire donne lecture du tarif actuel relatif aux diverses demandes de travaux sur les réseaux eau et assainissement.

Il propose la révision de ces tarifs à compter du 1er septembre 2025.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**DÉCIDE** de ne pas réviser ces tarifs.

#### **Informations diverses :**

- Dans son courrier du 2 juin dernier, M. Christophe CHAMOUX de Picherande envisage d'acquérir une parcelle de terrain d'environ 500 m<sup>2</sup> située à La Renonfeyre. Ce terrain étant sectional, il lui a été conseillé de déposer une demande de CU b) afin de savoir s'il est, avant tout, constructible, et selon la réponse de la DDT, il faudra lancer une procédure et connaître le tarif auprès des domaines.

- Halte au stop : Monsieur Pierre MOINS, adjoint au maire, s'occupe de l'implantation.
- Opération Cocon : sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil municipal.

## **Extraits du procès-verbal du Conseil Municipal – 24 juillet 2025**

#### **Objet : GARDERIE PERISCOLAIRE (DEL\_2025\_52)**

Monsieur le Maire explique que les parents d'élèves ont demandé la mise en place d'un service de garderie périscolaire les mercredis de 8h30 à 18h, ainsi que l'augmentation des horaires le matin et le soir à compter de la rentrée scolaire 2025-2026.

Afin de répondre aux besoins des parents d'élèves actifs ne disposant pas de possibilité de garde pour leurs enfants, et considérant que cela apportera un service supplémentaire à la population,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal**

Décide de créer un service de garderie périscolaire le mercredi de 8h30 à 18h ET de passer les horaires du matin et du soir de 8h à 9h et de 16h30 à 17h.

Précise que la garderie ne sera ouverte qu'aux élèves scolarisés à l'école d'Egliseneuve d'Entraigues et assurée par les agents communaux.

La garderie est gratuite les matins et soirs ; son tarif horaire du mercredi sera de 1,50€, par enfant et par heure entamée.

Les factures seront émises par la mairie, selon un état de présence complété par les agents communaux et à payer à la trésorerie.

Un règlement de la garderie périscolaire sera rédigé, joint à la présente délibération et remis aux parents d'élèves.

#### **Objet : CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES (DEL\_2025\_53)**

Monsieur le Maire rappelle que :

« Certains chemins ruraux et chemins d'exploitation sont devenus, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique. »

Il informe le Conseil municipal qu'il convient de classer ces voies dans la voirie communale.

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, décide qu'à compter de ce jour, la liste des voies communales est conforme au tableau joint en annexe 1 pour un linéaire de **31505 mètres**.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- précise que le classement des Voies Communales ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies qui resteront ouvertes à la circulation publique.
- autorise le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

#### **Objet : OPERATION COCON63-3 (DEL\_2025\_54)**

Vu le Code la construction et de l'habitation,

Vu le Code de l'énergie,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 relatifs aux groupements de commandes,

Vu le décret n°2022-8 du 5 janvier 2022 relatif au résultat minimal de performance environnementale concernant l'installation d'un équipement de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire dans un bâtiment,

Vu la délibération du Conseil départemental en date de 26 juin 2023 portant approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes COCON 63/3 relatif aux études portant sur le changement des chaudières à fioul et propane coordonné par le Département du Puy-de-Dôme avec l'appui technique de l'Adhume,

Vu la délibération en date du 28/09/2023 par laquelle le Conseil municipal approuve l'adhésion au groupement de commandes COCON 63/3 ci-dessus.

Considérant le rendu des livrables de la phase 1 « Etude de choix énergétique » du marché « Etude de choix énergétique et de faisabilité portant sur le changement des chaudières à fioul et propane de différentes collectivités du département du Puy-de-Dôme » porté par le Département,

Considérant qu'il convient de poursuivre la réflexion sur les équipements bois en saisissant l'opportunité de la phase 2 « étude de faisabilité » dudit marché,

Considérant l'article 5.2 de la convention constitutive de groupement de commandes COCON 63/3 selon laquelle le Département du Puy-de-Dôme fera l'avance de tous les fonds nécessaires à la bonne et complète exécution des prestations de la phase 2 « étude de faisabilité ». A réception des études, le Département du Puy-de-Dôme émettra un titre de recette correspondant au montant de la phase 2 pour les équipements concernés. Ce titre de recette lié au solde sera déterminé en prenant en compte la totalité des dépenses TTC engagées en déduction de toute subvention qui serait perçue par le coordonnateur pour les études en question.

DÉCIDE

1°) d'autoriser le Département du Puy-de-Dôme en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes, à affirmer la phase 2 pour la réalisation de l'étude de faisabilité afin d'approfondir les caractéristiques techniques et économiques de la solution chaleur renouvelable retenue en phase 1 pour l'installation d'une chaudière à bois,

2°) d'autoriser le Département du Puy-de-Dôme à rechercher, en la personne de son Président ou de son représentant dûment habilité, et à encaisser les subventions relatives au Contrat de Chaleur Renouvelable pour le compte de la commune d'Egliseneuve d'Entraigues,

3°) d'inscrire les crédits budgétaires correspondant au montant du reste à charge, à hauteur de 30 % du coût de l'étude, soit un montant de 7440€ TTC, sous réserve de l'obtention de la subvention. A défaut, le montant du reste à charge pour la collectivité sera de 2232€ TTC.

**Objet : CANTINE SCOLAIRE : REVISION DES TARIFS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026 (DEL 2025 58)**

Après avoir délibéré et sur proposition du Maire,

**Le Conseil municipal, à l'unanimité :**

DÉCIDE de ne pas augmenter le prix des repas à la cantine scolaire qui se maintient comme suit :

repas enfant 4.20 €

repas adulte (personnel communal, élus, enseignants) :6.50 €

**Objet : DEVIS TRANSPORT POUR L'ACTIVITE PISCINE DES ELEVES (DEL 2025 59)**

Monsieur le Maire présente le devis des transports FAURE AUVERGNE pour le transport des élèves à la piscine de SUPER BESSE.

Il précise que 6 trajets sont prévus durant les mois de septembre et octobre 2025 pour un montant de 1 440€ TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce devis.

**Objet : ANNULE ET REMPLACE LA DEL 2025 01 (DEL 2025 60)**

Délibération relative à la redevance Consommation d'eau potable et à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année

Le Conseil municipal de la commune d'Egliseneuve d'Entraigues

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles -L2224-12-2 à L2224-12-4 ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-10-4 et -5, et articles D213-48—1,

D213-48-12-2 à -7, et D 213-48-35-1, dans leurs versions applicables à compter du 1er janvier 2025 ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif,

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L2224-12-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte de traitement des eaux usées modifié dans sa version applicable au 1er janvier 2025,

Vu la délibération n° du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Adour Garonne portant sur le projet de taux de redevances des années 2025 à 2030 et saisine des comités de bassin pour avis conforme et notamment ses articles 2.4 et 2.5,

Considérant que la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est maintenue mais que les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1er janvier 2025 par une redevance « consommation d'eau potable » dont :

Le tarif est fixé par l'agence de l'eau Adour Garonne ;

Le redevable est l'abonné au service public de l'eau potable ;

**L'assiette est le volume facturé au cours de l'année civile (indépendamment de la période de consommation)**

Toutefois, les consommations d'eau potable destinée aux activités d'élevage sont exonérées si elles font l'objet d'un comptage spécifique.

Cette redevance est facturée à l'abonné et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau et les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.

et de deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part.

Concernant la redevance pour performance des réseaux d'eau potable :

Elle est facturée par l'Agence de l'eau aux communes ou à leurs établissements publics compétents pour la distribution publique de l'eau qui en sont les redevables ;

Le tarif de base est fixé par l'Agence de l'eau Adour Garonne ;

Le montant applicable est modulé en fonction de la performance des réseaux d'eau potable de la collectivité compétente pour la distribution publique de l'eau ;

Il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris en 0,2 (objectif de performance maximale atteint) et (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance) ;

L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile ;

L'Agence de l'eau facture cette redevance à la commune ou à l'établissement public compétent au cours de l'année civile qui suit ;

La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'eau ;

Considérant que l'Agence de l'eau Adour Garonne a fixé le tarif de la redevance pour consommation d'eau potable à 0,32€ HT/m<sup>3</sup> pour l'année 2025.

Considérant que pour l'année 2025, le coefficient de modulation est fixé forfaitairement à **0,2** pour la redevance des réseaux d'eau potable (la performance des réseaux d'eau n'étant pas prise en compte pour cette première année).

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.

Considérant que le supplément de prix « redevance pour la performance des réseaux d'eau potable » constitue un élément du prix du service public de l'eau potable et doit donc être assujetti à la TVA au taux réduit de 5,5%.

**Après en avoir délibéré et procédé au vote :**

**Décide :**

-De fixer à **0.07 € HT/m<sup>3</sup>** la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1er janvier 2025. (**La contre-valeur à appliquer pour l'année 2025 est de 0.35 (taux agence 2025) \* .02 (coefficient de modulation 2025) = 0.07€.**)

**Informations diverses :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. Olivier BREDELET souhaitant se porter acquéreur d'une partie de la voirie rurale bordant son habitation. Avant toute décision, il convient de faire borner par un géomètre le terrain concerné afin que le conseil municipal puisse décider d'un éventuel déclassement de la voirie par une enquête publique.

Monsieur le Maire expose la demande de M. Christophe CHAMOUX qui souhaite se porter acquéreur d'une parcelle de bien sectional à La Renonfeyre. Il lui est demandé de faire parvenir un plan précis de la parcelle concernée afin que le conseil municipal puisse donner son accord et fixer le prix de vente. Les électeurs de la section de La Renonfeyre seront alors amenés à donner accord à cette vente par voie électorale.

L'aire de camping-car Park sera terminée à la fin du mois de juillet, elle ouvrira dès le lendemain aux touristes.

Les parquets de l'appartement de la caserne seront décapés plutôt que recouverts de linoléum, un plombier va être contacté pour réviser la plomberie, une cuisine sera installée par les agents de la commune.

Mme HUGUET informe qu'elle a reçu la visite du délégué de la Fondation du patrimoine concernant la chapelle Font Sainte. Il nous a conseillé de constituer un dossier pour solliciter de la Fondation la prise en charge d'une étude globale de la chapelle en vue de travaux qui pourraient s'effectuer avec l'appui d'une cagnotte en ligne.

La pose des panneaux de voirie est toujours en cours.

Les jeux du square sont à réparer.

\*\*\*\*\*



**Commémoration du 107e anniversaire de l'Armistice de 1918 marquant la fin de la première guerre mondiale.**

# Vie associative

## Un comité des fêtes toujours dynamique !

Un temps clément a fait de la fête patronale, animée par les manèges et attractions habituels, un agréable souvenir. Comme le veut la tradition un repas champêtre de deux cent-six participants, accompagné par les chants d'ALINE, a ouvert les festivités.

Le concours de pétanque de samedi après-midi et le bal de la soirée avec « Alexis animations » a connu un réel succès.

Le dimanche a commencé par un vide-grenier et après la messe, une gerbe a été déposée aux pieds du monument aux morts en présence des pompiers de Picherande et de Pierre B., élève-officier de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr ; ce jeune homme a des origines égliseneuvoise par son arrière-grand-père. Un vin d'honneur offert par la municipalité a clôturé la matinée.

A partir de 14h30 les festivités ont continué par un défilé de chars fleuris et le folklore auvergnat avec la bournée du Pavin.

En attendant le feu d'artifice qui allait parachever cette troisième journée, un concert festif « Tandem & Co » a égayé la soirée dans une ambiance endiablée.

Pour conclure cette magnifique fête la journée de lundi a été consacrée aux enfants mais aussi aux adultes.



## Journée du livre

Trente-et-un auteurs ont répondu à l'invitation pour la 23ème édition de la journée du livre organisée par l'association des « Amis d'Égliseneuve ». Avant leur installation une boisson chaude (ou froide !) accompagnée de viennoiseries les a accueillis.

Un rendez-vous incontournable pour tous les amoureux des livres et de la bonne humeur tout au long de la journée ...



## La mémoire des marchands de toile « Des périples et des racines »



Comme chaque année, le rendez-vous avec les marchands de toile a eu lieu le samedi 2 août 2025, de 14h30 à 17h30, au Foyer rural d'Égliseneuve-d'Entraigues.

Cette rencontre avait pour thème les voyages et les migrations des marchands de toile, leur vie finalement en France et au-delà, tout en maintenant leur attachement à « la terre sainte ».

Les débats introduits par Jean-François SERRE, Président de La mémoire des marchands de toile, ont permis à la cinquantaine de personnes vivement intéressées d'entendre Anne CLAIRET se livrer à une réflexion poétique depuis son ouvrage sur les maisons de marchands de toile ; Marc PRIVAL, le géographe au sujet des marchands de toile en Algérie, apporter des témoignages en particulier de leurs descendants présents dans la salle qui ont illustré son propos ; Christian ESTEVE, historien du Cantal, évoquer les colporteurs devenus des « leveurs », Christian MALON, photographe condadois du monde rural, fils et frère de marchand de toile, évoquer ses souvenirs de « colporteur de photos ».

Le public a apprécié la densité et la diversité des interventions et s'est retrouvé lors du moment convivial où les échanges et témoignages ont pu se poursuivre.

Visiter le site internet : <https://lamemoiredesmarchandsdetoile.blogspot.com/>

## LES ARTS À ÉGLISENEUVE

*Sous l'œil attentif de Martine Blavignac, animatrice de la section peinture au club de l'Amitié et toujours aux petits soins auprès de ses élèves assidues, quelques génies du pinceau s'initient à la peinture.*



*De la couleur et de la diversité pour la 7ème exposition qui a connu une grande affluence lors du vernissage le 6 août dernier. Quatorze artistes amateurs locaux ont présenté leurs œuvres. Il y en avait pour tous les goûts : peintures, dessins, patchworks, émaux, poteries. Quatre cent cinquante-trois visiteurs sont venus les admirer et de nombreux objets ont été vendus. Forts de cette expérience les artistes ont renouvelé leur prestation avec autant de succès autour du thème de Noël du 19 au 24 décembre pour notre plus grand plaisir.*



## Chevaux Comtois à l'honneur



Un concours inter-régional de chevaux comtois, organisé à l'initiative de l'association Cheval Comtois du Massif Central et du Comité des Fêtes, avec la participation du Club de l'Amitié d'Egliseneuve, s'est déployé le samedi 26 juillet sur le foirail. Sous l'œil aiguisé des juges, juments et pouliches, sur leur « trente-et-un », arboraient leur robe lustrée, leurs sabots luisants, et leurs élégants tressages. Mais des détails plus subtils dépeignaient les candidates : appuis, aplomb, allure ... Les poulains quant à eux, libres de toute longe, ne gambadaient cependant pas aussi sereinement que dans leur verte prairie ; leur trot désordonné laissait percevoir l'inquiétude de perdre de vue leur

maman au milieu de cette foule bruyante et compacte. Encore quelques concours, et ils s'y habitueront ... Bravo aux éleveurs de tous ces magnifiques animaux !

La buvette, aux mains du Comité des Fêtes, tournait à plein régime ; plus de trois cent cinquante repas ont été servis, et plus de quatre cents crêpes ont été vendues par le Club de l'Amitié, qui proposait en outre des billets de tombola porteurs d'excellentes surprises pour certains.

L'après-midi, le Club Country Dance de Saignes-Condat a dévoilé ses talents - et sa résistance ... - en enchaînant plusieurs chorégraphies. Les pieds souffraient de la dureté du goudron, mais le sourire ne quittait pas les visages. Les spectateurs ont été invités à rejoindre la piste pour s'essayer à cet art ; quelques audacieux, et surtout audacieuses, ont relevé le défi et se sont aperçus, à leur corps défendant mais toujours dans la bonne humeur, que sous son air simple ce type de danse exige beaucoup de concentration, de coordination et de sens du rythme.

Monsieur le Député de la circonscription nous a fait l'honneur de sa présence durant toute la journée.

Toutes nos félicitations aux lauréats (les propriétaires) et lauréates (juments et pouliches) ; les prix récompensent en effet une collaboration étroite entre l'homme et la bête. Nous espérons que tout le monde (même les non couronnés de lauriers) a retrouvé avec plaisir le calme de sa demeure ou de son pré familier.



Léa, la bourrelière, présente sur le foirail pour l'occasion, a offert de jolis licols remis aux vainqueurs.



## Des galettes toujours désirées

Comme il est de tradition, à l'occasion de la porte ouverte du club de l'Amitié, cinq cents « pompes » ont été confectionnées par des membres du club et à midi tout était vendu.  
Il faut dire qu'elles sont délicieuses et qu'elles font l'unanimité.  
A la différence des galettes bretonnes la recette originale se fait avec du petit lait et ne contient pas d'oeufs.



## Procession à la Font Sainte

Samedi 23 août la statue de la Vierge de la Font Sainte est portée en procession depuis l'église Saint-Austremoine sous un soleil éclatant.

Une cinquantaine de paroissiens ont assisté à cet office en plein air et un pot de l'amitié a clos la cérémonie salle du foyer rural.

Réjouissons-nous car bientôt la chapelle pourra commencer à faire peau neuve grâce à l'aide de la Fondation du patrimoine.



Bonne participation samedi 11 octobre 2025 pour le premier concours de belote de la saison organisé par le club de l'Amitié.

## **Un distayant après-midi théâtral grâce aux "petites canailles"**

Ce dimanche 23 novembre, une pluie froide assombrit Égliseneuve. Mais bien au chaud au foyer rural, le public, très jeune dans l'ensemble, s'esclaffe sans retenue devant le scénario de la pièce interprétée par la troupe de Didier Lavergne. Le chien Roger, fin limier de Mémé Bertouille, rapporte un à un, au fil de ses étranges sorties, les effets tachés de sang d'un mystérieux personnage que l'on ne verra jamais sur scène et qui a dû passer quelques moments difficiles. Il ne les a pas volés, si l'on peut dire, contrairement aux billets bien rangés dans sa valise, ultime butin de Roger. Autour de ces va-et-vient s'organisent, sur fond d'élections municipales à venir, diverses intrigues endiablées dont les mésaventures d'une fourchette et une recherche en paternité. Dans la salle, jeunes et moins jeunes ne semblent pas s'ennuyer ! Et à l'entracte on se délecte les papilles à la buvette en dégustant les pâtisseries concoctées par les membres de l'association.



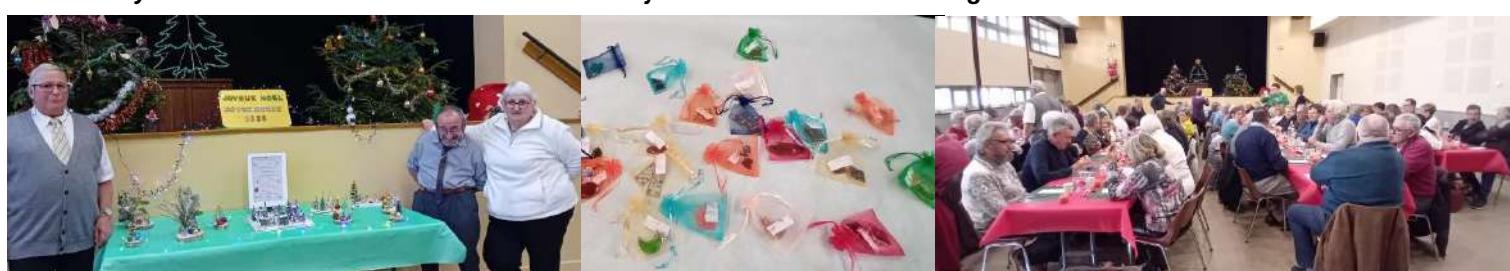
## **Traditionnel repas de Noël du club de l'Amitié**

Dimanche 14 décembre, un repas savoureux particulièrement festif et très attendu ravit les papilles des membres de l'association.

Pour l'occasion, président et secrétaire se sont parés d'une cravate qui leur sied à merveille. Entre deux plats Roger, même sans micro, couvre de sa voix le brouhaha de la salle, qui se tait pour l'entendre égrener le programme des activités futures ou présenter l'ensemble des adhérents attablés. Jean-Marcel quant à lui a minutieusement et avec amour élaboré un décor de Noël qui exprime, comme il l'avoue, son âme d'enfant, et aussi celle de chacun d'entre nous.

Martine, la trésorière, de ses doigts de fée et au prix sans doute de bien des heures de patience, a confectionné porte-clefs, boucles d'oreille et pendentifs, petits cadeaux avec lesquels les convives repartiront, comblés. Quelle charmante attention !

Merci à tous ces bénévoles infatigables dont notre maire, venu de Besse pour partager avec nous ce moment chaleureux, salue le dynamisme et le dévouement au service de la joie de vivre dans notre village.



**La commune a maintenu bien entendu la tradition du colis de Noël offert aux résidents de plus de quatre-vingt ans.**

**Le marché de Noël organisé par le comité des fêtes s'est déroulé samedi 6 décembre salle du foyer rural dans un décor féérique et une ambiance chaleureuse, entouré de nombreux exposants d'art et de produits du terroir, de quoi trouver des idées pour les achats de Noël. Un repas sur place ou à emporter a été servi à une centaine de personnes.**

**Félicitations aux heureux gagnants de la tombola et aux organisateurs pour leur réussite ainsi qu'aux participants.**



**Mercredi 17 décembre les « Petites Canailles » ont tenu leur marché de Noël sur la place du village et n'ont pas été à court d'idées pour nous proposer leurs créations : objets, friandises et sacs surprise ont remporté un franc succès.  
Le vin chaud a réchauffé les corps et les coeurs.**



# Vie scolaire et périscolaire

## Rentrée scolaire



*Violaine, la nouvelle maîtresse, assistée de Patricia et Sabine, les deux ATSEM, a accueilli 15 élèves.*

*Audrey Bapt les a rejointes depuis le 1er octobre pour une période de trois mois dans le cadre de sa formation du CAP d'accompagnant éducatif petite enfance (AEPE).*

## Garderie périscolaire

*Une garderie a été mise en place afin d'accueillir les enfants de 8h30 à 9h et de 16h30 à 17h lundi, mardi, jeudi et vendredi, et le mercredi de 8h30 à 18h. L'accueil a lieu dans les locaux de l'école.*

*Des ateliers de créativité sont proposés aux enfants, animés à tour de rôle par Audrey, Madeleine, Martine, Nathalie et Véronique. Contact : 04 73 71 90 13*



## Noël à l'école

Le jeudi 18 décembre, papilles en alerte à la cantine : Mado et Nathalie ont mitonné sur leurs fourneaux un menu de fête. Certes, c'est toujours un peu Noël autour de ces petites tables colorées, car en plus d'une nourriture saine et succulente, les deux anges gardiens du lieu prodiguent aussi aux jeunes convives écoute et affection, dans une ambiance douillette. Mais ce jeudi, le duo angélique s'est surpassé. Le festin se termine en beauté sur un savoureux sapin composé de différentes couches de chocolat tout léger, tout fondant.



Et... vendredi après-midi, pour clore dans la joie le trimestre, la classe se retrouve en cette même salle pour offrir aux parents et grands-parents le fruit d'un travail assidu sous la houlette bienveillante de Maîtresse Violaine et de Raphaël, efficacement assistés d'Audrey, Patricia et Sabine toujours dévouées. Les enfants mettent tout leur coeur dans des chants de Noël, des chants africains, des chants pour la fraternité, pour la Terre, entrecoupés ou accompagnés de danses. On sent qu'ils apprécient la douce patience de l'équipe d'adultes qui veille sur eux, les rassure dans leurs hésitations, et se joint même à eux sur scène pour les soutenir. Quant aux mamans (ainsi peut-être que certains papas ?) elles ont concocté de délicieux gâteaux pour le goûter qui réunit spectateurs et artistes à la fin de la représentation. Bravo pour leur talent, et merci !



# *Les écoliers*

*Sur la route couleur de sable,  
En capuchon noir et pointu,  
Le 'moyen', le 'bon', le 'passable'  
Vont à galoches que veux-tu  
Vers leur école intarissable.*

*Ils ont dans leurs plumiers des gommes  
Et des harnetons du matin,  
Dans leurs poches du pain, des pommes,  
Des billes, ô précieux butin  
Gagné sur d'autres petits hommes.*

*Ils ont la ruse et la paresse  
Mais l'innocence et la fraîcheur  
Près d'eux les filles ont des tresses  
Et des yeux bleus couleur de fleur,  
Et de vraies fleurs pour leur maîtresse.*

*Puis les voilà tous à s'asseoir  
Dans l'école crêpie de lune  
On les enferme jusqu'au soir,  
Jusqu'à ce qu'il leur pousse plume  
Pour s'envoler. Après, bonsoir!*

**Maurice Fombeure (publié en 1953)**



# Informations diverses

## Un public enchanté à la soirée concert du Sancy Tour au foyer rural

En partenariat avec la Coopérative de Mai le concert « Sancy Tour » s'est déroulé mardi 22 juillet pour nous faire découvrir des artistes locaux.



**Adèle Coyo**, cette cantalienne, autrice, compositrice et musicienne est dotée, de plus, d'une superbe voix.



**Copycat** : les deux cousines qui chantent et jouent de la guitare dans un duo pop rock déploient une énergie débordante et communicative.

## Classic Tour D440 : un évènement majeur de musique classique

Dimanche 3 août, dans le cadre du D440 Festival, de jeunes musiciens du Conservatoire de Paris nous ont fait découvrir leur univers lors de leur concert dans la cour de l'école.



## Musique et humour

Pour la troisième année, l'orchestre national des ukulélés a enchanté nos oreilles et suscité nos rires. Unis et complices comme les doigts de la même main virtuose, les cinq musiciens nous ont fait parcourir l'étendue de leur talent, du classique à la variété en passant par le jazz et surtout le gag. Leur parfaite maîtrise dans l'art du "pot pourri" nous a invités à d'audacieux mélanges d'oeuvres qui, au lieu de tourner à la cacophonie comme on aurait pu le craindre, débouchaient sur une sublime harmonie, servie aussi bien par les voix que par les instruments.



## La « Grande Virée au Petit Village »



Les 7 et 15 août derniers Marissou s'est rendue dans notre petit village qu'elle a rendu extraordinaire par une visite guidée théâtralisée à travers nos « escourdous ».

## Concert de l'ensemble vocal Ruscino-Nunc Dimittis

Olivier Sans, chef de Chœur, brillant tout autant que discret, dirige un ensemble vocal dans le répertoire de la musique sacrée a cappella.

Lui et ses choristes étaient encore présents à Egliseneuve cette année pour notre plus grand plaisir.



## C'est parti pour « octobre Rose » et le « téléthon »

Dimanche 12 octobre cent vingt participants se sont lancés sur les hauteurs d'Égliseneuve dans la bonne humeur du côté d'Auger sur un parcours de 8 à 10 km et cent cinquante donateurs ont contribué à cet évènement.

Journée idéale pour profiter des paysages sur le Cézallier ! Une participation record a permis de récolter un montant de 1 367,08 €.

Merci à tous et notamment à Cathy et Philippe qui ont veillé au bon déroulement de l'évènement et à Guy pour sa présence sur le parcours afin d'assurer la sécurité de tous.



Samedi 15 novembre, en partenariat avec le club des Airelles, le club de l'Amitié organisait la journée annuelle consacrée au téléthon. Soixante-dix-sept personnes participaient au repas de midi, et pas moins de trente-sept courageux prenaient part à la randonnée semi nocturne.

La journée s'achevait par une soupe de rave autour de laquelle une cinquantaine d'hôtes s'étaient rassemblés.

Sous les auspices d'une météo favorable la journée s'est déroulée dans la convivialité. La mobilisation des participants a bien contribué à cet élan de solidarité puisque 2 349 euros ont été versés à l'AFM ainsi que d'autres dons.

Un grand merci à tous, organisateurs et participants, pour votre message d'espoir.



# Le frelon asiatique gagne du terrain ! Sauvons nos abeilles !

## Un danger pour les abeilles et la biodiversité



Le frelon asiatique est un prédateur des abeilles dont il nourrit ses larves, ce qui a une forte incidence sur la filière apicole et sur la biodiversité.

Le frelon asiatique ressemble à une grosse guêpe très foncée. Il est légèrement plus petit que le frelon européen.

## Comment reconnaître un nid de frelons asiatiques ?

En début d'année (de février à juin), les reines fécondées de l'année passée construisent ce que l'on appelle **un nid primaire**. Ces nids sont de la taille d'une balle de golf. Ils se trouvent le plus souvent sous les gouttières, dans les abris de jardin, les coffrets de stores, les composteurs, les arbres creux, haies et massifs...

Durant l'été et l'automne (plus visibles lors de la chute des feuilles), on peut observer **les nids secondaires**. Ces nids, d'une taille d'un ballon de foot, contiennent des centaines, voire des milliers de frelons. Ils sont le plus souvent situés dans les arbres, en hauteur et cachés par les feuilles. En recherche de protéines pour nourrir les larves, les ouvrières vont prélever dans leur environnement des insectes (mouches, guêpes, bourdons...) et notamment les abeilles des ruchers. Les nids ne sont pas réutilisés d'une année sur l'autre ! Pour bien analyser le danger, il est important de repérer si le nid est actif. Enfin, pour ne pas confondre avec des nids d'autres insectes, sachez que le nid de frelons asiatiques a son ouverture sur le côté.

## Que faire si vous trouvez un nid de frelons ?

Si vous constatez un nid de frelons asiatiques, vous devez **appeler un professionnel** de la désinsectisation. Ne tentez en aucun cas de détruire le nid vous-même ! Cette opération ne doit être effectuée que par du personnel spécialement formé et équipé pour cette tâche.

## A quelle période doit-on faire enlever les nids de frelons asiatiques ?

Le plus tôt dans la saison est le mieux, pour éviter tout risque de piqûre mais également pour éviter la naissance des femelles, et leur rencontre avec les mâles. Si elles rencontrent les mâles tout n'est pas perdu. Il suffit de faire enlever le nid par un professionnel avant que les femelles ne partent se mettre à l'abri pour l'hiver.



## Quels sont les risques pour l'homme ?

Malgré sa taille qui peut sembler impressionnante, le frelon asiatique est peu agressif envers l'homme. Sa piqûre est occasionnelle et n'est pas plus dangereuse qu'une piqûre de guêpe, bien qu'elle soit plus douloureuse.

Cependant, une attaque massive peut se produire à proximité immédiate du nid. Il faut donc éviter à tout prix de s'approcher des nids !

## Stérilisation des chats

*Depuis le début du mandat de nombreux chats errants ont été stérilisés.*

*Trente-cinq environ l'ont été grâce aux efforts discrets mais constants de bénévoles, avec l'appui financier de la Fondation Brigitte Bardot. Saluons notamment le travail commencé depuis déjà longtemps, avec l'autorisation de la mairie, par Michelle Bellon-Fandard, qui a parallèlement aux stérilisations (souvent en grande partie sur ses propres deniers) permis à de très nombreux chatons de trouver une famille.*

*De son côté, depuis 2022, la mairie a pu faire stériliser plus d'une vingtaine de chats errants :*

- soit par convention avec le refuge du Broc (gratuité totale lors d'une campagne nationale),*
- soit par convention avec l'association 30 Millions d'Amis (la mairie a pris en charge la moitié des frais, l'association l'autre moitié, et nos vétérinaires locaux ont pratiqué les interventions).*

*Dans les deux cas les bénévoles ont assuré le trappage des animaux.*

*Par ailleurs les particuliers ont pu bénéficier, durant octobre et novembre, de bons de réduction, dispensés par la SPA de Gerzat, pour la stérilisation de leurs chats domestiques au cabinet d'Égliseneuve.*

*Ces différentes initiatives ont donc maintenu à un niveau acceptable dans la plupart de nos rues la population de ces petits félin, sympathiques au demeurant mais très prolifiques. N'oublions pas de les remercier pour leur force de dissuasion contre rats et souris. Merci aussi à nos vétérinaires pour leur précieuse participation à cet équilibre.*



*Le nouveau service de Transport à la Demande (TAD) est ouvert à l'ensemble des habitants du territoire du Massif du Sancy depuis le lundi 3 novembre 2025.*

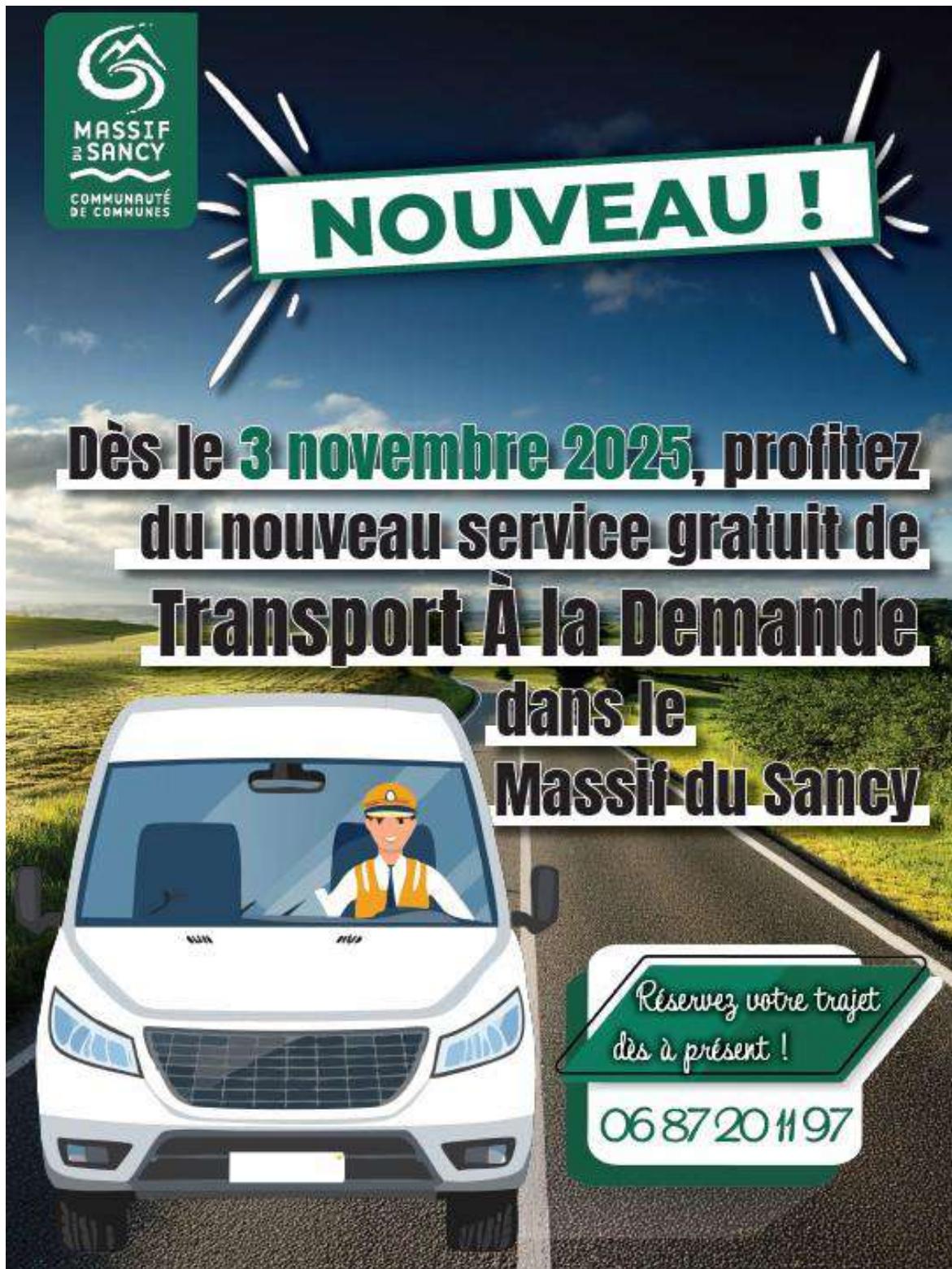
*Gratuit et accessible sur réservation, il permet de se rendre facilement vers des communes centrales où sont situés marchés, commerces, professionnels de santé, accueils France Services...*

*Le service est organisé en trois zones. Selon votre lieu de résidence, vous pouvez vous rendre à Besse, Égliseneuve-d'Entraigues, La Bourboule ou Le Mont-Dore.*

*Retrouvez le détail du zonage sur <https://www.cc-massifdusancy.fr/transport-a-la-demande.../>*

*La réservation est obligatoire, jusqu'à la veille à 12h (ou le jeudi avant 16h pour les trajets du samedi et du lundi).*

Contact et réservation : ☎ 06 87 20 11 97 - [tad.ccsancy@gmail.com](mailto:tad.ccsancy@gmail.com)



# **Le Transport À la Demande**

La Communauté de communes du Massif du Sancy propose **un nouveau service de Transport À la Demande (TAD)**.

**Ouvert à tous les habitants du territoire**, sans condition d'âge ou de ressources, il s'adresse aussi bien aux personnes âgées qu'aux jeunes, familles, actifs, retraités...

**Gratuit, accessible sur réservation**, l'objectif est de faciliter les déplacements vers les communes de Besse, Egliseneuve, La Bourboule et Le Mont-Dore.

## **Destinations selon lieu d'habitation**

### **Zone 1 : vers Besse et Égliseneuve**

**Communes** : Besse-et-Saint-Anastaise, Chambon-sur-Lac, Murol, Saint-Diéry, Saint-Nectaire, Saint-Pierre-Colamine, Saint-Victor-la-Rivière, Le Vernet-Sainte-Marguerite.

**Lundi et Vendredi** : destination Besse (arrivée à 9h - départ à 11h).

**Mercredi** : destination Égliseneuve (arrivée 10h30 - départ 12h30).

### **Zone 2 : vers Besse et Égliseneuve**

**Communes** : Compains, Égliseneuve-d'Entraigues, Espinchal, La Godivelle, Montgreleix, Picherande, Saint-Genès-Champespe, Valbeleix.

**Lundi** : destination Besse (arrivée 10h30 - départ 12h30).

**Mercredi** : destination Égliseneuve (arrivée 9h - départ 11h).

### **Zone 3 : vers Le Mont-Dore et La Bourboule**

**Communes** : La Bourboule, Chastreix, Le Mont-Dore, Murat-le-Quaire.

**Vendredi** : destination Le Mont-Dore (arrivée 9h - départ 11h).

**Samedi** : destination La Bourboule (arrivée 9h - départ 11h).

## **Réervation**

Le service fonctionne sur réservation jusqu'à la veille du déplacement à 12h, sauf pour les trajets du samedi et du lundi pour lesquels la réservation doit être réalisée avant le jeudi 16h.

**Contact et renseignements** : 06 87 20 11 97 - [tad.ccsancy@gmail.com](mailto:tad.ccsancy@gmail.com)

## Une métamorphose remarquable !

*Quelle bonne idée ont eu nos boulangers de donner à leur boutique une seconde vie, plus attrayante !*

*La clientèle dispose maintenant de plus d'espace pour choisir pain ou gâteaux, et surtout peut transformer cette course quotidienne banale en une pause gourmande et conviviale dans le petit coin café-salon de thé en partageant une table avec amis ou famille. On se sent "comme à la maison" dans ce décor simple et chaleureux au discret parfum d'antan, illuminé par le sourire et la gentillesse d'Adeline.*

*Un havre d'accueil pour les Égliseneuvois en toute saison, par tous les temps !*



### : nouveau service aux habitants

*Illiwap est une application gratuite, téléchargeable sur tous les smartphones. Elle permet aux collectivités de communiquer directement et instantanément avec leurs administrés qui reçoivent automatiquement des alertes et informations.*

*Cette application est très facile à utiliser que l'on soit une mairie ou un particulier.*

*Le Conseil municipal a validé, dans sa séance du 13 novembre 2025, l'adhésion à l'application mobile ILLIWAP, répandue sur le territoire.*

*Pour en bénéficier : Tapez « illiwap » dans la barre de recherche « play store ». Une fois l'application trouvée, cliquez sur le bouton « Installer » pour la télécharger sur votre smartphone.*

### Evènements connus au cours du premier semestre 2026

FEVRIER	Samedi 21	Concours de belote – salle du foyer rural – 20h30 (Buron & Bouchon)
MARS	Vendredi 13	Sancy Snow Jazz – salle du foyer rural à 20h30
MAI	Lundi 18	Foire aux plantes et aux volailles
JUIN	Dimanche 21	Fête de la musique
JUILLET	10-11-12-13 Mercredi 15 du 17 juillet au 3 août dimanche 19 vendredi 24 et vendredi 31	Fête patronale Journée du Livre – salle du foyer rural Exposition « Passeurs de secrets » Arche du Haut Repas champêtre du club de l'Amitié Conférences en soirée relatives aux Passeurs de secrets– salle du foyer rural
AOÜT	Samedi 8	Concours de chevaux percherons

# Réouverture du guichet MaPrimeRénov' !

Le 30 septembre 2025, le guichet MaPrimeRénov' a de nouveau été ouvert, redonnant un élan majeur aux projets de rénovation énergétique. Ce dispositif, essentiel pour la transition écologique, a permis de financer une large gamme de travaux, tels que l'isolation, le remplacement de systèmes de chauffage énergivores ou l'installation de solutions utilisant les énergies renouvelables, avec des subventions couvrant de 30 % à 90 % des coûts, et des plafonds dépassant les 20 000 € pour une rénovation complète. La procédure, exclusivement en ligne, a été simplifiée, et des artisans certifiés RGE ont accompagné les particuliers dans chaque étape du processus.

Des organismes comme France Rénov', les Espaces Info Énergie, Lokey et l'ADIL, spécialisés dans l'efficacité énergétique, accompagnent les particuliers dans l'optimisation de leur consommation d'énergie, garantissant ainsi des solutions durables. Suite à la nouvelle législation, il est désormais important de noter que certains logements, ayant une mauvaise note énergétique (F ou G sur le diagnostic de performance énergétique - DPE), ne pourront plus être mis en location. Les logements classés "G" seront concernés à partir de cette année, tandis que ceux classés "F" le seront à partir de 2028. Ces logements, considérés comme des « passoires thermiques », risquent d'être confrontés à des sanctions et à une baisse de leur attractivité sur le marché locatif. MaPrimeRénov' offre donc une opportunité unique de rénover ces logements pour éviter cette situation, tout en réduisant les factures énergétiques et en améliorant le confort thermique.

Pour obtenir cette aide, les candidats doivent soumettre leur demande directement sur la plateforme officielle de l'État en renseignant des informations sur leur logement, les travaux envisagés et leur situation financière. Cette réouverture vise à répondre à trois enjeux majeurs : réduire la consommation d'énergie, préserver le pouvoir d'achat des ménages et stimuler l'activité du secteur du bâtiment. Ce dispositif, largement plébiscité par les propriétaires, est resté une priorité nationale, offrant une véritable opportunité pour améliorer l'efficacité énergétique des logements et soutenir la transition énergétique tout en préservant le patrimoine immobilier.

## Vincent Legrand

Chargé de diffusion – service communication

Tel : 06 05 78 00 90 E : [v.legrand@info-departement.org](mailto:v.legrand@info-departement.org)

## Permanences juridiques logement de l'ADIL63

Les conseillers de l'ADIL 63 répondent gratuitement et en toute objectivité à vos questions liées au logement. Ils vous apportent des réponses complètes et adaptées à votre situation.

### LOCATION

Bail, état des lieux, loyer et charges, dépôt de garantie, colocation, réparations locatives, règles de congés, diagnostics, demande de logement social...

### ACCESSION A LA PROPRIETE

Achat ou vente d'une maison ou d'un appartement, financement d'un projet d'accession, contrat de prêt, assurance emprunteur, garanties...

### COPROPRIETE

Fonctionnement d'une copropriété, syndic, règles de majorité, travaux, charges, financements, difficultés de gouvernance...

### QUALITE DE L'HABITAT

Décence, insalubrité, droit des occupants, diagnostics amiante, plomb, bruit, DPE...

### DIFFICULTES FINANCIERES LIÉES AU LOGEMENT

Impayés de loyers ou d'échéances de prêt, prévention des expulsions, DALO / DAHO...

### CONSTRUCTION

Vente sur plan (VEFA), contrat de construction de maison individuelle (CCMI), contrat d'entreprise, de maîtrise d'œuvre, assurances...

### FISCALITÉ

Revenus fonciers, investissement locatif, impôts locaux, TVA...

### URBANISME ET VOISINAGE

Autorisations d'urbanisme, servitudes, règles de mitoyenneté et de voisinage, plantations, vues...

### CONSEILS TECHNIQUES

Règles et normes de construction et de rénovation, systèmes constructifs, matériaux conventionnels et biosourcés, énergies renouvelables, assainissement, réglementation thermique, gestes simples pour les économies d'eau et d'énergie, sécurité incendie, normes d'accessibilité ...

### L'ADIL, QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Puy-de-Dôme, association à but non lucratif, offre un conseil complet, neutre et gratuit sur toutes les questions juridiques, financières, fiscales et techniques liées au logement.

Agréée par l'Etat, l'ADIL 63 est notamment soutenu par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, Action Logement, Clermont Auvergne Métropole, la Caf 63, des professionnels publics et privés concourant au logement, des représentants des usagers et la plupart des intercommunalités.

### HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi | 13h-17h30

Du mardi au vendredi

8h30-12h / 13h-17h30

### ADIL 63

129 avenue de la République  
63100 Clermont-Ferrand  
Arrêt tramway Gravière

04 73 42 30 75

[contact@adil63.org](mailto:contact@adil63.org)

[www.adil63.org](http://www.adil63.org)



ADIL 63,  
L'EXPERT QUI  
VOUS CONSEILLE  
GRATUITEMENT  
  
SUR TOUTES  
VOS QUESTIONS  
LIÉES AU  
LOGEMENT



# Etat Civil



Naissance : FAUCHER Manon

Mariage : FUSTIER Philippe et AUGUIN Catherine  
AMBLARD Denis et TOURNADRE Monique

Décès : FRADIN Andrée épouse FALGOUX  
FALGOUX Robert  
CHAUVET Josette  
RODRIGUES Faust

## Élections municipales 2026 : **Attention, nouveau mode de scrutin !**



Depuis la loi du 21 mai 2025, il n'est plus possible dans aucune commune, quelle que soit sa taille, quelle que soit l'élection, de panacher les listes électorales, ou de rayer certains candidats. "Dommage", diront certains qui appréciaient cette marge de liberté. Il faut maintenant voter pour une liste entière. Si vous apposez le moindre coup de stylo sur votre bulletin, il sera compté comme NUL. Il serait regrettable que vous vous soyez déplacé(e) jusqu'à l'urne pour ... rien !

Alors ce jour-là, votre stylo, même s'il vous démange, laissez-le vous attendre bien sagement à la maison ...

Au revoir !

Presque six ans déjà que nous conversons avec vous à travers ce bulletin semestriel. Voici son dernier numéro du mandat. Depuis 2020, cela fera douze fois que vous l'aurez trouvé dans votre boîte à lettres, ou reçu sur le marché le mercredi, ou encore récupéré chez un ami qui l'aura recueilli à votre intention. Douze fois que vous l'aurez parcouru d'un bout à l'autre (bravo pour votre constance !), ou que vous n'aurez regardé que les photos (en vous cherchant fébrilement sur chacune), ou que vous l'aurez oublié dans un coin ... En tout cas il fait partie de la vie municipale, et même si vous ne remarquez pas toujours sa présence, son absence éveillerait peut-être en vous une sensation de manque.

Nous avons apprécié de rassembler pour vous les informations essentielles sur la vie de notre village, de vous rendre compte des diverses manifestations, de les immortaliser en couleur et en quelques mots simples, toujours un peu les mêmes .... Nous avons aimé, après la distribution de chaque numéro, nous interroger sur ce qu'il vous plairait de lire dans les pages du suivant. Nous espérons ne pas trop vous avoir ennuyés ...

Pour nous, l'aventure prend fin. Mais pour vous elle se poursuit, avec d'autres interlocuteurs, d'autres façons de raconter notre vie communale. Nous vous remercions de l'intérêt que vous avez (peut-être) porté à nos narrations et même qui sait, du plaisir que vous avez pu prendre à les lire.

Et nous souhaitons beaucoup d'amusement (et d'inspiration) à nos successeurs dans cette mission !



Eliane Goy  
Danielle Huguet

# Nos services et associations

## CAFÉ DE LA POSTE

TEL : 04 73 71 91 07

## BAR-RESTAURANT DE L'HOTEL DU NORD

Route de Besse

TEL : 04 73 71 90 28

## HOTEL DE LA PROVIDENCE

(fermé temporairement)

## LA GRANGE D'ENTRAIGUES

### BAR - CHAMBRES D'HÔTES

TEL : 06 13 53 56 74/09 51 05 75 06/

## SALON DE THÉ – CHAMBRES ET TABLES D'HÔTES

“Le chalet familial”

4, rue du Riou Cros

TEL : 07 66 08 52 44

au.chalet.familial@gmail.com

## BAR « ROAD RUNNER » SNACK - CHAMBRES D'HÔTES

40 route de Besse

Dimanche et lundi fermé

Mardi, mercredi, jeudi

9h00 / 19h

Vendredi et samedi

9h00 / 22h00

TEL : 06 17 79 77 20/06 33 87 50 79

## Boulangerie MORILLAT ouvert 7h30-13h, (fermé le lundi)

4 route de Picherande

TEL : 04 73 88 61 87

## Epicerie VIVAL (fermé le lundi, sauf juillet-août)

2 route de Condat

TEL : 06 01 75 51 17

## TABAC - PRESSE - LIBRAIRIE ET MULTISERVICES

### « La Coursière »

8, route de Condat

Anne-Elodie VAQUIER

04 73 56 58 87

lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h-17h30 en continu

mercredi, samedi 8h-12h30

Fermé le dimanche (journal « La Montagne » du dimanche au Vival)

## COIFFURE (fermé le lundi)

AUGUIN Cathy

TEL : 06 79 43 39 60

## TAXIS

LAC Jean-Louis - transport assis 24/24

TEL : 04 73 71 94 44/06 85 21 34 77

LADEVIE David

TEL : 06 69 58 64 83

## STATION SERVICE (ORCEYRE) (automate 24/24)

## BUREAU DE POSTE

### ouverture :

mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 10h30 et de 14h30 à 16h

samedi de 8h30 à 11h

### heure de levée du courrier/chrono/colis

mardi, jeudi, vendredi : 10h30

mercredi : 11h30 - samedi 10h45

## GARAGE AUTOMOBILE

Garage d'Entraigues

BOULOGNE Guillaume

TEL : 04 73 56 18 15 /06 45 98 62 59

## FUEL TRANSPORT

VERDIER Pascal

TEL : 06 84 16 55 69

## COUVERTURE ZINGUERIE

BAPT Christian

TEL : 04 73 71 91 11

MINET David

TEL : 06 64 16 43 91

## TRAVAUX PUBLICS, TERRASSEMENT

GOMINARD Robert

TEL : 04 73 71 91 07/06 44 76 68 77

PLANE Sylvère

TEL : 04 73 71 94 98

## CARRIERE CTPP

TEL : 04 73 71 92 57

## COMMERCES DE BESTIAUX

ECHAVIDRE Luc

TEL : 06 82 83 59 51

VIDAL Robert

TEL : 04 73 71 94 00

## ARTISAN D'ART

“MAISON VAN STIJN”

TEL : 04 73 71 53 28

## JEFF SERVICES

Route de Besse

(chauffage, climatisation, électricité, plomberie, pompe à chaleur)

TEL : 06 52 10 69 75

**Directeur de publication : Didier CARDENOIX**  
**Comité de rédaction : Eliane GOY et Danielle HUGUET**

---



---

**Bureau de l'Office de tourisme : 04 73 71 92 65 – Rez-de-Chaussée de la Maison des Fromages**  
**Mairie d'Égliseneuve d'Entraigues Tél : 04 73 71 90 13 - Fax 04 73 71 93 98**  
**Courriel : egliseneuve@free.fr**

---